

COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 18/11/2020 à 19h30
SALLE DU CONSEIL MUNICIPAL

Date de la convocation : 13/11/2020 **Date d'affichage :** 13/11/2020

L'an deux mil vingt, le 18 du mois de novembre, le CONSEIL MUNICIPAL de la commune de PEYRINS légalement convoqué se réunit en session ordinaire, en mairie, sous la présidence de Monsieur Philippe BARNERON, Maire.

Présents : 20 / 23. **Votants :** 21 / 23.

Présents : Messieurs Barneron, Bouchon, Brient, Grillot, Héraud, Longinotti, Lourdin, Moulin, Ronze, Vossier. Mesdames Aguessy, Chaintreuil, Durand, Grillot, Juban, Liabeuf, Lopes, Miserolle, Mondon, Mourvillier.

Absents : Madame Monterrat, Monsieur Crespo.

Excusé : /.

Procuration : de Monsieur Garetti à Monsieur Ronze.

Approbation du compte-rendu du conseil municipal du 14/10/2020 à l'unanimité.

Monsieur Grillot été désigné comme secrétaire de séance.

Le quorum étant atteint, l'assemblée peut valablement délibérer.

DELIBERATIONS

Délibération n°1

Objet : décision modificative n°2

Monsieur GRILLOT : il convient de faire un ajustement de crédits au sein des sections, chapitres de fonctionnement et d'investissement.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal (Par : Pour : 21 - Contre : 0 - Abstention : 0) approuve les virements de crédits et autorise le maire à signer tout document nécessaire à cet effet.

Délibération n°2

Objet : Consultation de banques.

Rapporteur : Monsieur Grillot expose le besoin de financement de la commune nécessaire aux investissements en cours.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal (Par : Pour : 21 – Contre : 0 – Abstention : 0) approuve le lancement d'une consultation d'emprunt et de crédits relais.

Le maire est autorisé à signer tout document afférent aux virements de crédits précités.

Délibération n°3

Objet : Demande de subvention au Conseil Régional et à l'Etat.

Monsieur Grillot expose que la Commune de Peyrins souhaite engager un projet de réhabilitation thermique des bâtiments communaux.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal (Par : Pour : 21 - Contre : 0 - Abstention : 0) décide et autorise le maire à solliciter la Région Auvergne Rhône-Alpes et l'Etat.

Délibération n°4

Objet : Réhabilitation de Sainte-Thérèse : Modification d'un marché de travaux.

Monsieur Moulin présente les demandes de modifications des marchés de travaux des lots n° 9 – 10 - 11.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal (Par : 21 - Pour : 0 - Abstention : 0) approuve les modifications des marchés des lots précités et autorise le maire à signer tout document afférent à ces demandes.

Délibération n°5

Objet : Transfert de la compétence PLUi.

Rapporteur : Monsieur BARNERON rappelle que la loi ALUR rend obligatoire le transfert de cette compétence aux communautés de communes et communautés d'agglomération.

En conséquence, après consultation de ses commissions compétentes et en avoir délibéré, le Conseil municipal **s'oppose à l'unanimité au transfert de la compétence PLUi à la Communauté d'agglomération Valence Romans Agglo.**

Délibération n°6

Objet : Rapports sur le Prix et la Qualité du Service pour les déchets et l'assainissement de l'année 2019 de l'agglomération Valence Romans Agglo.

Rapporteur : Monsieur BARNERON.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal (Par : Pour : 21 - Contre : 0 - Abstention : 0) prend acte des 2 rapports cités en objet et autorise le maire à signer tout document y afférent.

Délibération n°7

Objet : Acceptation d'une donation de la parcelle cadastrée Section AT n°41.

Rapporteur : Monsieur Barneron : par lettre du 3/11/2020, la Commune a reçu un don de la parcelle cadastrée section AT n°41 d'une superficie de 3a et 66ca.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal (Par : Pour : 21 - Contre : 0 - Abstention : 0) accepte le don de la parcelle cadastrée section AT n°41 d'une superficie de 3a et 66ca et charge le maire de représenter la commune dans cette procédure.

Délibération n°8

Objet : Acquisition de la parcelle cadastrée section AL n°187.

Rapporteur : Monsieur Barneron.

Après en avoir libéré, le conseil municipal (Par : Pour : 21 - Contre : 0 - Abstention : 0) approuve le projet d'acquisition de la parcelle cadastrée section AL n°187 au prix de 1.00 euro le m² et autorise le maire à signer tout document y afférent.

Délibération n°9

Objet : Acquisition partielle de la parcelle cadastrée section AT n°86.

Rapporteur : Monsieur Moulin présente le projet d'acquisition partielle de la parcelle cadastrée section AT n°86 en vue de la sécurisation des piétons aux abords de la RD 538. Cette acquisition permet une jonction avec les lacs de Bellevue.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal (Par : Pour : 21 - Contre : 0 - Abstention : 0) approuve le projet d'acquisition partielle de la parcelle cadastrée section AT n°86 et autorise le maire à signer tout document y afférent.

Délibération n°10

Objet : Elargissement de la route de la Gèle – projet de division et de document d'arpentage.

Monsieur Moulin expose qu'il convient de mettre en sécurité la montée de la Gèle en élargissant la route sur le terrain cadastré B n°126, l'objectif étant de créer un fossé.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal (Par : Pour : 21 - Contre : 0 - Abstention : 0) approuve le projet de sécurisation en élargissant la voirie sur le terrain cadastré B n°126, l'objectif étant de créer un fossé.

Il autorise le maire à signer le document d'arpentage ainsi que tout document afférent à cette modification.

VŒUX

Vœu n°1

Objet : Campagne 'Rubans blancs'

Monsieur Barneron : le conseil municipal soutient les initiatives participant à la lutte contre les violences faites aux femmes et met en place d'autres actions pendant la période du 2 au 25/11/2020. « Affichage dans les équipements publics – Mise à disposition de flyers informant les possibilités de recours – Site peyrins.fr – Distribution de rubans »

L'information sur cette campagne figure sur le site de la commune

Pour : 21 - Contre : 0 - Abstention : 0

Vœu n°2

Motion de soutien à l'obtention d'une AOP COTES DU RHONE

A l'initiative du Syndicat des vignerons de la Drôme des Collines une demande de reconnaissance de la qualité des VINS a été effectuée.

Les efforts entrepris par les vignerons sont destinés à générer des produits de qualité et du niveau des côtes du Rhône car ceux-ci se sont astreints depuis plus d'une dizaine d'années à respecter les règles en vigueur au sein de l'appellation côte du Rhône.

Par ailleurs, soutenir l'agriculture est dans nos régions, aux sols souvent pauvres, une nécessité pour que nos exploitations perdurent. Un pays sans agriculture est un pays qui se couvre de broussailles offrant au feu un terrain fertile pour détruire nos paysages et notre environnement.

Enfin l'utilisation de cépages identiques à ceux de l'appellation permet de penser qu'une reconnaissance par une AOP COTES DU RHONE serait naturelle d'autant que la qualité est au rendez-vous, et notre histoire viticole millénaire conforte cette demande.

Pour toutes ces raisons le conseil municipal soutient ces démarches pour obtenir l'appellation Côtes du Rhône.

Madame Mourvillier annonce que l'INALCO a accepté d'instruire le dossier.

Pour : 21 - Contre : 0 - Abstention : 0

Le Maire,

Philippe BARNERON.



